

Notice

Le pass Sport revient et évolue en 2025 en proposant une déduction immédiate de 70 euros sur le coût de l'inscription prise entre le 1er septembre et le 31 décembre 2025 dans un club, une association sportive ou une salle de sport.

Pour la saison 2025/2026, le dispositif sera ouvert aux jeunes :

- **De 14 à 17 ans bénéficiaires de l'ARS** (Allocation de Rentrée Scolaire)
- **En situation de handicap :**
 - **De 6 à 19 ans** bénéficiaires de l'**AEEH** (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)
 - **De 16 à 30 ans** bénéficiaires de l'**AAH** (Allocation aux Adultes Handicapés)
- **De moins de 28 ans bénéficiaires d'une bourse** attribuée avant le 15 octobre 2025 :
 - **Bourse CROUS (y compris l'aide annuelle)**
 - **Bourse régionale pour une formation sanitaire ou sociale**

La date et le mode de réception de votre code pass Sport dépendent de votre situation.

Voici les modalités selon votre profil :

- **Jeunes de 14 à 30 ans**, bénéficiaires de l'ARS*, AEEH* ou AAH* : réception du code fin août, par email ou SMS ;
- **Enfants de 6 à 13 ans**, bénéficiaires de l'AEEH* : faire la demande sur pass.sports.gouv.fr, à partir du 1er septembre ;
- **Étudiants boursiers** (bourse du CROUS, y compris l'aide annuelle, bourse régionale pour une formation sanitaire ou sociale) : réception du code entre mi-octobre et mi-novembre, par email.

*ARS = Allocation de Rentrée Scolaire, AEEH = Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé, AAH = Allocation aux Adultes Handicapés

Le Ministère a déjà envoyé des mails pour informer que votre enfant bénéficie de cette aide et que le code arrivera à partir de fin août (voir ci-dessous).

Le pass Sport est une aide individuelle à usage unique.

**Si vous répondez à l'un de ces critères et que vous pensez avoir le droit à ce dispositif,
il faudra faire un chèque de caution de 70€.**

**Il vous sera rendu après transmission du code pass'Sport
et vérification de sa validité.**

A défaut de code, ce chèque sera encaissé.

[Voir email en ligne →](#)

Bonjour

Bonne nouvelle : votre enfant est éligible au **pass Sport 2025**, une aide de l'État pour lui permettre de commencer ou reprendre une activité sportive.

👉 **Fin août, vous recevrez automatiquement son code pass Sport par email.**

Il vous permettra de déduire **70 € sur l'inscription de votre enfant** dans un club ou une salle de sport partenaire.

Vous n'avez rien à faire, le code arrivera directement sur cette adresse email.

Il sera valable **du 1er septembre au 31 décembre 2025**, dans plus de **85 000 structures partenaires partout en France** : football, breakdance, judo, basketball, skateboard, escalade, salle de sport... et bien d'autres disciplines !

🔔 Pensez à vérifier vos spams à partir du 26 août et **ne supprimez pas le message** : le code est **unique et indispensable** pour bénéficier de l'aide.



Plus d'infos sur le site officiel : www.pass.sports.gouv.fr

Nous vous souhaitons un bel été,
L'équipe **pass Sport**

*Le pass Sport est un dispositif porté par le ministère des Sports,
de la Jeunesse et de la Vie associative.*

Rejoignez-nous sur nos réseaux sociaux :



Données personnelles | Mentions légales